

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 363****8 juillet 1997****SOMMAIRE**

<b>AFM, African Football Management (European Branch) S.A., Luxembourg</b> . . . . . pages 17415, 17417		<b>Galaxis S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17423
<b>AM Construction, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> . . . . . 17391	17393	<b>Gelins S.A., Senningerberg</b> . . . . .	17400, 17401
<b>ATR Special Engineering S.A., Luxembourg</b> . . . . . 17411,	17412	<b>Gemina Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17402, 17403
<b>Belair Invest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17382	<b>Geramon, S.à r.l., Bereldange</b> . . . . .	17403
<b>Boutique Révélation, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17383	<b>Interwin Luxembourg</b> . . . . .	17403
<b>Business Management, S.à r.l., Bereldange</b> . . . . .	17384	<b>Invest Control-Services Administratifs, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17405
<b>Caesar Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17384	<b>Investhold S.A.H., Strassen</b> . . . . .	17404
<b>Calisco Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . . 17384,	17385	<b>Investments Global S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17404
<b>Camca Réassurance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17385	<b>J.D.F. Management S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17406
<b>Capital International Emerging Markets Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	17385	<b>KB Cash Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	17424
<b>Capital Italia Repurchase Company S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17386	<b>Kontex International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17408, 17410
<b>Capital Italia S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17386	<b>(Jängi) Kremer &amp; Fils, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17411
<b>Cashmere S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17420	<b>Larissa S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17421
<b>Casire S.A., Senningerberg</b> . . . . .	17386	<b>Legal Audit, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17403
<b>CCS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17387	<b>Liberty Newport World Portfolio, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	17421
<b>Cegros S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17422	<b>MDJ S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17424
<b>Chauffage Al Esch S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17387	<b>Merloni Ariston International S.A., Luxembg</b> . . . . .	17405, 17406
<b>CINOR, Compagnie d'Investissements du Nord S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17423	<b>Mitsui Marine &amp; Fire Insurance Company Ltd</b> . . . . .	17420
<b>Comit Holding International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17389	<b>Mobili Design, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17413
<b>Compagnie Ars Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17385	<b>Moda Uomo, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17381
<b>Connie's, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17388	<b>Music International Finance S.A.H., Strassen</b> . . . . .	17418
<b>Construbat, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17388	<b>Nativa S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17421
<b>Contrafi S.A.</b> . . . . .	17390	<b>Norfin Réassurance S.A., Senningerberg</b> . . . . .	17418, 17419
<b>Country Fund, Sicav, Luxembourg-Strassen</b> . . . . .	17422	<b>Novilux S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17418
<b>CS Portfolio</b> . . . . .	17398	<b>Olymp-Toitures, S.à r.l., Dudelange</b> . . . . .	17419
<b>Digital Vision Systems, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	17390	<b>Omegaphi S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17420
<b>Dinamika S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17422	<b>Orbit Toiture, S.à r.l., Altwies</b> . . . . .	17420
<b>Don-Pastillo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette</b> . . . . .	17389	<b>Pacific Shore International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17378
<b>D.W.S. Deguplast, S.à r.l., Livange</b> . . . . .	17390	<b>Paragon S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17423
<b>Eastern Star Holding International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17390, 17391	<b>Québec Finance S.A.</b> . . . . .	17420
<b>East Partners S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17390	<b>Rendac - C.E.S. S.A., Hunsdorf</b> . . . . .	17387, 17388
<b>Eba On Line, S.à r.l., Strassen</b> . . . . .	17388	<b>S.L.C., S.à r.l., Société Luxembourgeoise de Café, Bertrange</b> . . . . .	17380, 17381
<b>Effecta Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17393	<b>Société Européenne Financière d'Investissements S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17380
<b>EPPA S.A., European Public Policy Advisers Group - Groupe de Conseillers en Politiques Publiques Européennes, Luxembourg</b> . . . . .	17393, 17395	<b>Sun Life Company S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17414, 17415
<b>Eurocomex S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17423	<b>SVB Portfolio - CS Portfolio</b> . . . . .	17399
<b>Euro-Environment Investment &amp; Cie, S.C.A., Luxembourg</b> . . . . .	17397, 17397	<b>Tiu Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17422
<b>Fitema Participations S.C.A., Luxembourg</b> . . . . .	17412, 17413	<b>Trefe Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17379
		<b>Vatem S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17382
		<b>Wam S.A., Luxembourg</b> . . . . .	17381
		<b>White Investments Limited, Luxembourg-Strassen</b> . . . . .	17383

**PACIFIC SHORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 55.835.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PACIFIC SHORE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 55.835, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 547 du 25 octobre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital autorisé à concurrence de LUF 40.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 10.000.000,- à LUF 50.000.000,-.

2) Augmentation du capital souscrit à concurrence de LUF 5.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 6.250.000,- par l'émission de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

3) Libération et souscription intégrale des nouvelles actions.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide par voie de modification statutaire (article cinq) d'augmenter le capital autorisé à concurrence d'un montant LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant initial de LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 6.250.000,- (six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée constate ensuite que les 5.000 (cinq mille) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la société PACIFIC SHORE INTERNATIONAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les trois premiers alinéas de l'article cinq des statuts, pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Trois premiers alinéas.** Le capital souscrit est fixé à LUF 6.250.000,- (six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au porteur.

Le capital autorisé est fixé à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), qui sera représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission des administrateurs actuels:

- 1) Madame Michèle Cabassi, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- 2) M. Pascal Robinet, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- 3) M. Philippe Bardet, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée décide de leur donner décharge entière et définitive de leur mandat.

L'assemblée décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission du commissaire actuel:

Le Bureau Comptable E. MEMOLA, ayant son siège social à L-9240 Diekirch, 6, Grande-rue.

L'assemblée décide de lui donner décharge entière et définitive de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme nouveaux administrateurs de la société:

1) MIDLAND SECURITIES LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi à Tortola (British Virgin Islands), et enregistrée sous le numéro 154296;

2) FARMINGTON INTERVEST CORP., société de droit des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi à Tortola (British Virgin Islands), et enregistrée sous le numéro 138065;

3) MATLOCK INTERNATIONAL LTD, société de droit des Bahamas, dont le siège social est établi à Nassau (Bahamas), Cumberland Street 529, R.C. Nassau N° 29.654 B1.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire de la société:

- la société CORPORATE AUDIT SERVICES LIMITED, dont le siège social est établi à Douglas (Isle of Man), 15, Victoria Street.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, A. Thill, P. Van Hees, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1997, vol. 97S, fol. 52, case 6. – Reçu 50.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1997.

*C. Hellinckx.*

(13166/215/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

**TREFE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 40.669.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 4 avril 1997, que:

1) Le siège social de la société est transféré à Luxembourg, 6, rue Zithe.

2) Les personnes suivantes ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société:

– Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg;

– Monsieur Giangiorgio Spiess, avocat, demeurant à Lugano (Suisse);

– Monsieur Michel De Luigi, avocat, demeurant à Canobbio (Suisse).

3) Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Greiveldange, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.

4) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

– Maître Aldo Crivelli, avocat, demeurant à Lugano, Via Motta 19, Suisse;

– Mademoiselle Graziella Vago, employée privée, demeurant à Lugano Via P. Lucchini 5, Suisse;

– Mademoiselle Fernanda Maccagni, employée privée, demeurant à Rivera, Suisse.

Ils termineront le mandat des administrateurs démissionnaires, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1996.

5) Monsieur Hans Dermont, comptable diplômé, demeurant à Canobbio, Via Pezzolo 5A, Suisse, est nommé commissaire aux comptes.

Il terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1997.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13191/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

**SOCIETE EUROPEENNE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS,**  
**Société Anonyme.**  
 Siège social: Luxembourg.

—  
 DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-quatre mars.  
 Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CHIGNON S.A., avec siège social à Panama,  
 ici représentée par Monsieur Yvan Juchem, administrateur de sociétés, demeurant à Rombach,  
 en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 mars 1997,  
 laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.  
 Ladite comparante, agissant par son mandataire préqualifié, a exposé ce qui suit:

1.- La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS, avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 1989, publié au Mémorial C, n° 373 du 15 décembre 1989.

2.- Le capital social actuel est fixé à quinze millions de francs belges (15.000.000,- BEF), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

3.- La comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire.

Ensuite la comparante, représentée comme il est dit et agissant comme seule et unique actionnaire de la société SOCIETE EUROPEENNE FINANCIERE D'INVESTISSEMENTS, a déclaré expressément vouloir dissoudre la société prédite.

A cet égard, elle expose au notaire que tout le passif social a été apuré avant les présentes, que tout l'actif se trouve repris par elle et que, dès lors, la liquidation de la société se trouve achevée, le tout sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Et aussitôt, il a été procédé à la lacération des actions.

Les livres et documents de la société dissoute resteront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Juchem, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1997, vol. 97S, fol. 67, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

J.-P. Hencks.

(13182/216/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

**S.L.C., S.à r.l.,**  
**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange, 80, route de Longwy.  
 R. C. Luxembourg B 45.614.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept mars.  
 Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Paul Burrus, président directeur général de la société COFFEA, demeurant à F-67000 Strasbourg, 18, rue des Pontonniers, France,

agissant en sa qualité de président du conseil d'administration de la société anonyme de droit français COFFEA, ayant son siège social au Havre, 70, rue Dumont d'Urville, immatriculée au RCS du Havre sous le numéro B 368500815.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant acte de cession sous seing privé, Monsieur Georges L. Hauguel a cédé les neuf cents (900) parts dont il était propriétaire dans la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE, en abrégé S.L.C., S.à r.l., avec siège social à Bertrange, 80, route de Longwy, à la société COFFEA.

Une copie de cette cession de parts restera annexée aux présentes.

La société COFFEA, en sa qualité d'associé unique de la société SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE, laquelle a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 novembre 1993, (R. C. Luxembourg B 45.614), agissant par son président, Monsieur Jean-Paul Burrus, a pris ensuite les décisions suivantes:

I.- L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent mille francs (900.000,-), représenté par neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées, appartenant à l'associé unique, la société anonyme COFFEA, ayant son siège social au Havre (76600), 70, rue Dumont d'Urville.»

Il.- Monsieur Jean-Paul Burrus sera le seul gérant de la société.

Il peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Burrus, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 1997, vol. 97S, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Releveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 1997.

F. Baden.

(13183/200/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

---

**S.L.C., S.à r.l.,  
SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bertrange, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

F. Baden.

(13184/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

---

**MODA UOMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TOMCAT CITY, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés, reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 10 mars 1997, enregistré à Capellen en date du 20 mars 1997, vol. 409, fol. 45, case 12,

que l'assemblée générale a décidé de modifier la dénomination de la société en MODA UOMO, S.à r.l., et, en conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MODA UOMO, S.à r.l.»

Capellen, le 7 avril 1997.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(13188/203/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

---

**MODA UOMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

(13189/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

---

**WAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 24.259.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 1997*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour la société

Signature

(13196/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

---

**VATEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 18.487.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour la société  
Signature

(13193/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

**VATEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 18.487.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 1995*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Claude Bassou et de Monsieur Bernard Ewen pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur, Madame Denise Vervaet, employée privée, demeurant à Luxembourg, et aux fonctions de commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, pour une même période.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 9 mai 1995*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Claude Bassou administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour la société  
Signature

(13194/506/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

**VATEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 18.487.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 1996*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 9 mai 1995*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Claude Bassou administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour la société  
Signature

(13195/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

**BELAIR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 58.326.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 avril 1997, que:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, a été cooptée au poste d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur démissionnaire.
  - Madame Joëlle Mamane a été élue administrateur-délégué par le nouveau conseil d'administration.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 36, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13400/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**WHITE INVESTMENTS LIMITED.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 24.139.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 10 avril 1997.

Signature.

(13198/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

**WHITE INVESTMENTS LIMITED.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 24.139.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 10 avril 1997.

Signature.

(13199/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

**WHITE INVESTMENTS LIMITED.**

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 24.139.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 10 avril 1997.

Signature.

(13200/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 1997.

**BOUTIQUE REVELATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

- Madame Elisabeth Gentile, commerçante, épouse de Monsieur Jean Boures, demeurant à Athus (B).

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire:

Que la société à responsabilité limitée BOUTIQUE REVELATION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 janvier 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 18 juin 1992, numéro 266.

Que le capital social de la société est de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Que Madame Elisabeth Gentile, prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales sans exception de la société à responsabilité limitée BOUTIQUE REVELATION, S.à r.l.

Que la comparante consent à toute reprise des actifs et passifs de la société dissoute;

à cet effet, elle signe tous actes et procès-verbaux, substitue et fait tout le nécessaire.

La comparante, associée unique de la société, déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société à responsabilité limitée, avec effet au 31 décembre 1996.

Que partant, Madame Elisabeth Gentile, prénommée, se trouve investie de tout l'actif de la société dissoute et répond personnellement de tous les engagements sociaux, et qu'il n'y a donc pas lieu à nomination d'un liquidateur.

En conséquence, la comparante précitée a requis le notaire instrumentaire de lui donner acte de ses déclarations concernant la société BOUTIQUE REVELATION, S.à r.l., ce qui lui a été octroyé.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Gentile, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 1997, vol. 401, fol. 90, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13402/228/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 45.376.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

(13403/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**CAESAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.092.

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration en date du 21 mars 1997, que:

1) Le siège social de la société est transféré au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
*Signatures*  
*Deux administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13404/058/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**CALISCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 45.646.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALISCO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 19 du 19 janvier 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 15 avril 1994, numéro 143.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Weber, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Marie Theis, employé privé, demeurant à Sélange.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Thierry Smadja, gérant de sociétés, demeurant à Louvain-la-Neuve.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre-vingt-trois mille six cents (83.600) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Nomination d'un quatrième administrateur.

2.- Modification de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article dix des statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de nommer un quatrième administrateur, à savoir:

Monsieur Thierry Smadja, gérant de sociétés, demeurant à B-1348 Louvain-la-Neuve, 7, avenue Georges Lemaître.

Son mandat prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale devant se tenir en l'an 2000.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:



«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article dix des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Weber, J.-M. Theis, T. Smadja, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 mars 1997, vol. 401, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mars 1997.

E. Schroeder.

(13405/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**CALISCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 45.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13406/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**CAMCA REASSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 41.766.

Acte constitutif publié à la page 1181 du Mémorial C, n° 25 du 20 janvier 1993.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 36, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

(13407/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING MARKETS FUND,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.347.

Le bilan au 30 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 1997*

- M. David H. Beevers, Mme Nancy Englander, Messrs Jean Hamilius et J. David Wallace sont nommés administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 1998.

- PRICE WATERHOUSE, Luxembourg est nommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 1998.

- Aucun dividende ne sera distribué pour l'année se terminant au 30 novembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1997.

CAPITAL INTERNATIONAL EMERGING  
MARKETS FUND, SICAV

T. Limpach

*Administrative Manager*

(13408/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**COMPAGNIE ARS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 45.949.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1997.

Signature.

(13421/595/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**CAPITAL ITALIA S.A., Société Anonyme d'Investissement.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.458.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1997*

- DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Luxembourg est nommée réviseur d'entreprises de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 1998.
  - Le bénéfice net réalisé de l'année d'un montant de USD 62.268.087,- est reporté à nouveau.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 avril 1997.

CAPITAL ITALIA S.A.  
T. Limpach  
Administrative Manager

(13410/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**CAPITAL ITALIA REPURCHASE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.459.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 1997*

- Le bénéfice de l'année d'un montant de USD 273.001,- est reporté à nouveau.
  - DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Luxembourg est nommée commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire d'un an.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 avril 1997.

CAPITAL ITALIA REPURCHASE COMPANY S.A.  
J. Hamilius  
Administrateur

(13411/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**CASIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 39.244.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 34, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour la société  
Signature

(13412/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**CASIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 39.244.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 1997*

*Nominations*

Le mandat d'administrateur de Messieurs Pierre Bouchut, Pascal Announ et de la société CASINO S.A., prend fin à l'issue de l'assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Le mandat du réviseur d'entreprises COMPAGNIE DE REVISION arrivant à échéance à l'issue de cette assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13413/689/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**CCS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 26, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1997.

Pour la S.à r.l. CCS LUXEMBOURG

Signature

(13414/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**CHAUFFAGE AL ESCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 46.302.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 mai 1996, a décidé de nommer Monsieur Romain Lallemand, demeurant 5, place Saint Michel, L-4242 Esch-sur-Alzette, au poste d'administrateur de CHAUFFAGE AL ESCH S.A., en remplacement de Maître Alain Lorang.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 36, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13416/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**RENDAC - C.E.S., Société Anonyme,  
(anc. CLOS D'EQUARRISSAGE DE SCHWANENTHAL).**

Siège social: L-7396 Hunsdorf, Schwanenthal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLOS D'EQUARRISSAGE DE SCHWANENTHAL, avec siège social à Lorentzweiler, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 224 du 7 septembre 1983.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl Reusens, secrétaire général, demeurant à B-Gent.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Pierre Fisch, gérant, demeurant à Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination de CLOS D'EQUARRISSAGE DE SCHWANENTHAL en RENDAC - C.E.S. et modification du premier article des statuts.

2.- Modification de l'article quinze des statuts.

3.- Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de CLOS D'EQUARRISSAGE DE SCHWANENTHAL en RENDAC - C.E.S.

L'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de RENDAC - C.E.S.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15**. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont soutenues ou suivies, au nom de la société, par un administrateur-délégué ou par deux administrateurs.

Sauf délégation spéciale du conseil d'administration dans le cadre de la gestion journalière, tous les actes ne sont valables que s'ils sont signés par un administrateur-délégué ou par deux administrateurs qui n'ont, en aucun cas, à justifier à l'égard de tiers d'une décision préalable du conseil d'administration.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission d'un administrateur, à savoir Monsieur Jean-Paul Sterck, et lui donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur Guido Vanderstappen, administrateur de sociétés, demeurant à B-9255 Buggenhout, Nieuwstadt 37.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Reusens, G. Weber-Kettel, P. Fisch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 mars 1997, vol. 401, fol. 63, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 mars 1997.

*E. Schroeder.*

(13417/228/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**RENDAC – C.E.S., Société Anonyme.**

Siège social: L-7396 Hunsdorf, Schwanenthal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

*E. Schroeder.*

(13418/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**CONNIE'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 12, rue Chimay.

EXTRAIT

Par décision unanime des associés, le siège social de la société a été transféré avec effet au 29 mars 1997 à l'adresse suivante: 12, rue Chimay, L-1333 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 1997.

Pour extrait conforme

*Par mandat*

G. Konsbruck

*Avocat*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13422/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**CONSTRUBAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.088.

Par décision du 6 janvier 1997, le siège social de la société est transféré aux 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

*Pour la société*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 38, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13423/607/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**EBA ON LINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 19.212.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

(13432/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.318.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.  
Banque domiciliataire  
Signatures

(13419/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.318.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 27 mars 1997*

*Résolution*

L'assemblée générale renouvelle le mandat des membres du conseil d'administration comme suit:

MM. Albert Abelli,  
Claude Deschenaux,  
Arrigo Mancini,  
Franco Riolo,  
Tommaso Stajano,  
Stefano Tabanelli,  
Oscar Vito-Colonna.

L'assemblée générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

L'échéance du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour extrait conforme  
COMIT HOLDING INTERNATIONAL S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13420/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**DON-PASTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

*Cession*

Le soussigné, Monsieur Pierre Chiodo, propriétaire de 125 parts de la société DON-PASTILLO, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, cède et transporte par les présentes 62 parts à Monsieur Umberto Aloisio, moyennant le prix de 62.000,- LUF, dont quittance.

Luxembourg, le 21 mars 1997.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1997, vol. 305, fol. 97, case 7/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(13426/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**DON-PASTILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

*Cession*

Le soussigné, Monsieur Pierre Chiodo, propriétaire de 125 parts de la société DON-PASTILLO, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, cède et transporte par les présentes 63 parts à Monsieur Osvaldo Costantini, moyennant le prix de 63.000,- LUF, dont quittance.

Luxembourg, le 21 mars 1997.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 1997, vol. 305, fol. 97, case 7/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(13427/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**CONTRAFI S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 51.883.

La société LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A. dénonce avec effet au 11 avril 1997 la domiciliation de la société CONTRAFI S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 1997.

*Pour la société*

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

J. Mousel

G. Klein

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13424/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 45.041.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 1997*

*Transfert du siège social*

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société DIGITAL VISION SYSTEMS, S.à r.l., à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 janvier 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13425/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**D.W.S. DEGUPLAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Livange, Zone Industrielle «Centre Le 2000».

R. C. Luxembourg B 45.532.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(13428/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**EAST PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 33.655.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 20, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Signature.

(13429/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**EASTERN STAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.004.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

EASTERN STAR HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(13430/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

---

**EASTERN STAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 33.004.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 9 avril 1997*

*Résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), président;  
GianLuca Pozzi, chef de service principal, demeurant à Strassen, administrateur;  
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
EASTERN STAR HOLDING INTERNATIONAL S.A.  
Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13431/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**AM CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. E.C. CONDOR, S.à r.l.).**

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

## EXTRAIT

Suivant acte de cession de parts sociales et d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 27 mars 1997, enregistré à Capellen, le 4 avril 1997, volume 409, folio 61, case 2, de la société à responsabilité limitée E.C. CONDOR, S.à r.l., avec siège social à L-4030 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Zénon Bernard, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 91 du 26 février 1997,

l'associé unique requiert le notaire d'acter ce qui suit:

*I. Cession de parts sociales*

Suivant cession de parts sociales sous seing privé signée à Luxembourg en date du 14 février 1997, Monsieur Emile Glodt, gérant de société, demeurant à L-7625 Mersch, 17C, allée John W. Léonard, a cédé sous les garanties de droit à Monsieur André Martin, gérant de sociétés, demeurant à L-4907 Bascharage, 27, rue Théophile Aubart, ce acceptant, ses vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée E.C. CONDOR, S.à r.l., prédésignée, pour le prix de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000.- LUF).

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes de la société à partir du jour de la cession.

*II. Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, Monsieur André Martin, préqualifié, seul associé de la société E.C. CONDOR, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination de la société est changée en AM CONSTRUCTION, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Les statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

## STATUTS

**Titre 1<sup>er</sup>: Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet toute entreprise de construction, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de AM CONSTRUCTION, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

#### **Titre II: Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinquante (50) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

**Art. 7.** Toutes les cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être, dans le même cas, transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part sociale est évaluée sur la base des trois derniers bilans de la société.

#### **Titre III: Gérance**

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

#### **Titre IV: Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V: Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI: Dissolution**

**Art. 12.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII: Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Souscription*

Toutes les cinquante (50) parts sociales sont souscrites par Monsieur André Martin, gérant de société, demeurant à L-4907 Bascharage, 27, rue Théophile Aubart.

##### *Troisième résolution*

Sont acceptées, la démission de Monsieur André Martin, comme gérant technique, et de celle Monsieur Emile Glodt, préqualifié, comme gérant administratif de la société, et décharge leur est donnée de leurs fonctions.

##### *Quatrième résolution*

Monsieur André Martin, préqualifié, est nommé gérant de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.



*Cinquième résolution*

Le siège social est transféré de L-4030 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Zénon Bernard à L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

Pour extrait  
A. Weber  
Le notaire

(13433/236/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**AM CONSTRUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. E.C. CONDOR, S.à r.l.).**

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 11, rue Zénon Bernard.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention afin de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13434/236/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**EFFECTA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

**AUFLÖSUNG**

*Auszug*

Es ergibt sich aus einer am 26. März 1997 vor Notar Edmond Schroeder aus Mersch abgehaltenen ausserordentlichen Generalversammlung, einregistriert in Mersch, am 2. April 1997 in Band 401, Folio 88, Feld 12, folgendes:

In seiner Eigenschaft als Liquidator erklärt der alleinige Aktienbesitzer:

dass er alle Aktiva und Passiva übernehmen wird,

dass er die Begleichung der bekannten und zu diesem Zeitpunkt eventuellen noch unbekanntem Passiva der Gesellschaft vornimmt, bevor er in seiner Eigenschaft als alleiniger Aktionär den Saldo der Aktiva übernehmen kann, dass er sämtlichen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar Entlastung erteilt.

Aufgrund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft EFFECTA HOLDING S.A. festgesetzt.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren am früheren Sitz der Gesellschaft, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, aufbewahrt werden.

Für Auszug, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 14. April 1997.

E. Schroeder.

(13435/228/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**EPPA S.A.,**

**EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP –**

**GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.722.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue empêché, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP - GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, en abrégé EPPA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 1<sup>er</sup> août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 65 du 13 février 1991, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 20 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 135 du 18 mars 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Maître Marianne Korving, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Christiane Hennebert, employée privée, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Réduction de la valeur nominale des actions pour la porter de cent ECU (100,- ECU) à dix ECU (10,- ECU), par l'échange des deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) actions existantes en vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) actions.

2) Modification afférente du premier et du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts.

3) Modification de l'article 4, paragraphe 9 des statuts, comme suit:

**en langue anglaise:**

«Such pre-emption right does not apply for transfers to the spouse or the children of the transferor as well as to persons expressly mentioned in a possible shareholders' agreement signed by all shareholders. The pre-emption right

does neither apply for transfers to or from any trust or like vehicle established for the management of the transfer of shares under the associate share ownership scheme approved by the general meeting of shareholders, provided that such trust or like vehicle has been expressly approved by the meeting of shareholders, in conformity with the associate share ownership scheme.»

**en langue française:**

«Ce droit de préemption ne s'applique pas pour des transferts à l'épouse ou aux enfants du cédant ainsi qu'à toute personne expressément mentionnée dans un éventuel pacte d'actionnaires signé par tous les actionnaires. Ce droit de préemption ne s'applique pas non plus pour des transferts de ou à un trust, fiducie, ou institution similaire établi(e) pour la gestion du transfert d'actions sous le plan d'acquisition d'actions pour les collaborateurs approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, à condition qu'un tel trust, fiducie ou institution similaire a été approuvé(e) expressément par l'assemblée des actionnaires conformément au plan d'acquisition d'actions pour les collaborateurs.»

4. Divers.

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées contenant l'ordre du jour faites.

Les copies des convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. - Qu'il existe actuellement 2.875 actions.

V. - Qu'il résulte de la liste de présence que les 2.875 actions sont représentées.

La totalité du capital social étant présente ou représentée, l'assemblée peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire la valeur nominale des actions pour la porter de cent ECU (100,- ECU) à dix ECU (10,- ECU), par l'échange des deux mille huit cent soixante-quinze (2.875) actions existantes en vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) actions.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**en langue anglaise:**

«**Art. 3. 1st and 2nd paragraph.** The corporate capital is fixed at two hundred and eighty-seven thousand five hundred ECU (287,500.- ECU), represented by twenty-eight thousand seven hundred and fifty (28,750) shares with a par value of ten ECU (10.- ECU) each.

The authorized capital is fixed at one million ECU (1,000,000.- ECU), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten ECU (10.- ECU) each.»

**en langue française:**

«**Art. 3. 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents ECU (287.500,- ECU), représenté par vingt-huit mille sept cent cinquante (28.750) actions d'une valeur nominale de dix ECU (10,- ECU) chacune.

Le capital autorisé est fixé à un million d'ECU (1.000.000,- ECU), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix ECU (10,- ECU) chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 9 des statuts, comme suit:

**en langue anglaise:**

«**Art. 4. 9th paragraph.** Such pre-emption right does not apply for transfers to the spouse or the children of the transferor as well as to persons expressly mentioned in a possible shareholders' agreement signed by all shareholders. The pre-emption right does neither apply for transfers to or from any trust or like vehicle established for the management of the transfer of shares under the associate share ownership scheme approved by the general meeting of shareholders, provided that such trust or like vehicle has been expressly approved by the meeting of shareholders, in conformity with the associate share ownership scheme.»

**en langue française:**

«**Art. 4. 9<sup>ème</sup> alinéa.** Ce droit de préemption ne s'applique pas pour des transferts à l'épouse ou aux enfants du cédant ainsi qu'à toute personne expressément mentionnée dans un éventuel pacte d'actionnaires signé par tous les actionnaires. Ce droit de préemption ne s'applique pas non plus pour des transferts de ou à un trust, fiducie, ou insti-

tution similaire établi(e) pour la gestion du transfert d'actions sous le plan d'acquisition d'actions pour les collaborateurs approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, à condition qu'un tel trust, fiducie ou institution similaire a été approuvé(e) expressément par l'assemblée des actionnaires conformément au plan d'acquisition d'actions pour les collaborateurs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, M. Korving, C. Hennebert, E. Schroeder.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1997, vol. 97S, fol. 44, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 1997.

G. Lecuit.

(13446/220/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**EPPA S.A.,  
EUROPEAN PUBLIC POLICY ADVISERS GROUP –  
GROUPE DE CONSEILLERS EN POLITIQUES PUBLIQUES EUROPEENNES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 1997.

G. Lecuit.

(13447/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE, Société en commandite par actions.**

Registered office: Luxembourg, 2, place de Metz.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE, with registered office in Luxembourg, 2, place de Metz, organized as a «Société en commandite par actions», by a deed of the undersigned notary dated December 22nd, 1992, published in the Mémorial C, number 157 from April 13th, 1993, amended by nine deeds of the officiating notary dated December 22nd, 1993, published in the Mémorial C, number 129 from April 7th, 1994, dated July 27th, 1994, published in the Mémorial C, number 487 from November 26th, 1994, dated September 15th, 1994, published in Mémorial C, number 543 from December 24th, 1994, dated December 6th, 1994, published in the Mémorial C, number 124 from March 21st, 1995, dated April 21st, 1995, published in the Mémorial C, number 381 from August 10th, 1995, dated April 28th, 1995, published in the Mémorial C, number 396 from August 19th, 1995, dated November 29th, 1995, published in the Mémorial C, number 81 from February 15th, 1996, dated August 26th, 1996, published in the Mémorial C, number 604 from November 22nd, 1996 and dated December 20th, 1996, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided over by Mrs Annelise Charles, Attachée de Direction à la BCEE, demeurant à Algrange (France).

The chairman appointed as secretary, Mr Arsène Marx, bank employee, residing in Dalheim.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Jacqueline Siebenaller, rédacteur principal, residing in Diekirch.

The chairman declared and requested the undersigned notary to act that:

1.- All the shares being registered shares, convening notices have been sent to the holders of registered shares by registered mail on February 26th, 1997.

The meeting is therefore regularly convened.

2.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will remain attached to the original of these minutes and be registered with this deed.

3.- There exist at present fifty-one thousand six hundred and ninety-seven (51,697) Ordinary Shares and one thousand (1,000) Founders Shares, representing the entire subscribed capital. As evidenced by the attendance list, fifty thousand one hundred and ninety-seven (50,197) Ordinary Shares and one thousand (1,000) Founders Shares are present or represented at the present extraordinary meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

4.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

a) Reimbursement according to article 23.1 of the articles of incorporation of an amount of 5,815,912.50 ECU of the Premium Reserve to the shareholders in proportion to their respective shareholding.

b) Fixing of the payment date on March 21st, 1997.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides the reimbursement according to article 23.1 of the articles of incorporation of an amount of 112.50 ECU per Ordinary Share (Total amount of 5,815,912.50 ECU) of the Premium Reserve to the shareholders in proportion to their respective shareholding, as follows:

<i>Shareholders</i>	<i>Total Shares</i>	<i>Cash to be contributed</i>
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG		
1, place de Metz, L-1930 Luxembourg . . . . .	1,247	140,287.50
EURO-ENVIRONNEMENT FRANCE		
Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, F-75755 Paris Cedex 15 . .	30,225	3,400,312.50
EURO UMWELT HOLDING, GmbH		
Herzogstrasse 15, D-40217 Düsseldorf . . . . .	12,475	1,403,437.50
CREDIT LOCAL DE FRANCE		
7-11, Quai André Citroën, F-75015 Paris . . . . .	2,500	281,250.00
MIROS INVESTMENT		
5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg . . . . .	3,750	421,875.00
THE HAMILTON-WENTWORTH RETIREMENT FUND		
c/o Regional Municipality of Hamilton-Wentworth		
P.O. Box 910 Hamilton, Ontario, Canada L8N3V9 . . . . .	750	84,375.00
THE HAMILTON STREET RAILWAY PENSION FUND		
c/o Regional Municipality of Hamilton-Wentworth		
P.O. Box 910 Hamilton, Ontario, Canada L8N3V9 . . . . .	750	84,375.00
Total: . . . . .	<u>51,697</u>	<u>5,815,912.50</u>

*Second resolution*

The meeting decides to fix the payment date on March 21st, 1997.

*Third resolution*

As a consequence of the aforesaid reimbursement, the third sentence of article VI, section 6.1. will be amended to be read as follows:

«The sum of thirty-one million six hundred and twenty-four thousand five hundred and ninety-five point fifty European Currency Units (ECU 31,624,595.50) is transferred to an extraordinary reserve (hereinafter the «Premium Reserve»).»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg City, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EURO-ENVIRONNEMENT INVESTMENT & CIE, avec siège social à Luxembourg, 2, place de Metz, fut constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 157 du 13 avril 1993, modifiée par neuf actes reçus par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 129 du 7 avril 1994, en date du 27 juillet 1994, publié au Mémorial C, numéro 487 du 26 novembre 1994, en date du 15 septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 543 du 24 décembre 1994, en date du 6 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 124 du 21 mars 1995, en date du 21 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 381 du 10 août 1995, en date du 28 avril 1995, publié au Mémorial C, numéro 396 du 19 août 1995, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 81 du 15 février 1996, en date du 26 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 604 du 22 novembre 1996 et en date du 20 décembre 1996, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Annelise Charles, Attachée de Direction à la BCEE, demeurant à Algrange (France).

La Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Arsène Marx, employé de banque, demeurant à Dalheim.

L'Assemblée désigne comme scrutateur, Madame Jacqueline Siebenaller, rédacteur principal, demeurant à Diekirch.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

1.- Toutes les actions étant nominatives, des avis de convocation ont été envoyés aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 26 février 1997.

L'assemblée est dès lors régulièrement convoquée.

2.- Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

3.- Il existe actuellement cinquante et un mille six cent quatre-vingt-dix-sept (51.697) Actions Ordinaires et mille (1.000) Actions de Fondateur, représentant l'intégralité du capital social. Il résulte de la liste de présence que cinquante mille cent quatre-vingt-dix-sept (50.197) Actions Ordinaires et mille (1.000) Actions de Fondateur sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

4.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- a) Remboursement, conformément à l'article 23.1 des statuts de la société, d'un montant de 5.815.912,50 ECU de la réserve de prime d'émission aux actionnaires en proportion de leur quote-part dans le capital.  
b) Fixation de la date de remboursement partiel de la prime d'émission au 21 mars 1997.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de rembourser, conformément à l'article 23.1 des statuts de la société, un montant de 112,50 ECU par Action Ordinaire (Montant total de 5.815.912,50 ECU) de la réserve de prime d'émission aux actionnaires la proportion de leur quote-part dans le capital, comme suit:

<i>Actionnaires</i>	<i>Total actions</i>	<i>Montant distribué</i>
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG		
1, place de Metz, L-1930 Luxembourg . . . . .	1.247	140.287,50
EURO-ENVIRONNEMENT FRANCE		
Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, F-75755 Paris Cedex 15 . .	30.225	3.400.312,50
EURO UMWELT HOLDING, GmbH		
Herzogstrasse 15, D-40217 Düsseldorf . . . . .	12.475	1.403.437,50
CREDIT LOCAL DE FRANCE		
7-11, Quai André Citroën, F-75015 Paris . . . . .	2.500	281.250,00
MIROS INVESTMENT		
5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg . . . . .	3.750	421.875,00
THE HAMILTON-WENTWORTH RETIREMENT FUND		
c/o Regional Municipality of Hamilton-Wentworth		
P.O. Box 910 Hamilton, Ontario, Canada L8N3V9 . . . . .	750	84.375,00
THE HAMILTON STREET RAILWAY PENSION FUND		
c/o Regional Municipality of Hamilton-Wentworth		
P.O. Box 910 Hamilton, Ontario, Canada L8N3V9 . . . . .	750	84.375,00
Total: . . . . .	<u>51.697</u>	<u>5.815.912,50</u>

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de remboursement partiel de la prime d'émission au 21 mars 1997.

*Troisième résolution*

En conséquence du prédit remboursement, la troisième phrase de l'article VI section 6.1. est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«La somme de trente et un millions six cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze virgule cinquante Unités de Compte Européennes (ECU 31.624.595,50) est affectée à un compte de réserve extraordinaire (ci-après, le «Compte de Réserve de Prime»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été ensuite levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Charles, A. Marx, J. Siebenaller. A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 mars 1997, vol. 409, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 avril 1997.

A. Weber.

(13444/236/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**EURO-ENVIRONMENT INVESTMENT & CIE, Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13445/236/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**CS PORTFOLIO.****MITTEILUNG AN DIE ANTEILSINHABER**

Die CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND MANAGEMENT COMPANY hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, per 4. August 1997 folgende Änderungen beziehungsweise Verwaltungshandlungen vorzunehmen:

A) Die Anteile aller Kompartimente werden in einem Verhältnis von 10 zu 1 aufgeteilt.

Gegen Einreichen des Kupons gemäss untenstehender Tabelle werden pro Anteil neun neue Anteile des entsprechenden Kompartimentes ausgegeben. Für nicht durch Anteilscheine verbriefte Anteile und im Depot verwahrte Anteile werden (für letztere unter Abtrennung des entsprechenden Kupons) je Anteil neun neue Anteile gutgeschrieben.

CS PORTFOLIO FIXED INCOME (DM) A	Kupon Nr. 3
CS PORTFOLIO FIXED INCOME (DM) B	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO FIXED INCOME (SFr.) A	Kupon Nr. 3
CS PORTFOLIO FIXED INCOME (SFr.) B	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO FIXED INCOME (US\$) A	Kupon Nr. 3
CS PORTFOLIO FIXED INCOME (US\$) B	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO INCOME (DM) A	Kupon Nr. 5
CS PORTFOLIO INCOME (DM) B	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO INCOME (SFr.) A	Kupon Nr. 5
CS PORTFOLIO INCOME (SFr.) B	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO INCOME (US\$) A	Kupon Nr. 5
CS PORTFOLIO INCOME (US\$) B	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO INCOME (Lire) A	Kupon Nr. 4
CS PORTFOLIO INCOME (Lire) B	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO INCOME (Pesetas) A	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO INCOME (Pesetas) B	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO BALANCED (DM)	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO BALANCED (SFr.)	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO BALANCED (US\$)	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO GROWTH (DM)	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO GROWTH (SFr.)	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO GROWTH (US\$)	Kupon Nr. 1
CS PORTFOLIO FOCUS (SFr.) A	Kupon Nr. 2
CS PORTFOLIO FOCUS (SFr.) B	Kupon Nr. 1

Der Umtausch für die durch Anteilscheine verbrieften und ausgegebenen Anteile erfolgt bei jeder Zahlstelle (der Depotbank in Luxemburg, bei der CREDIT SUISSE FIRST BOSTON, bei der CREDIT SUISSE mit sämtlichen Geschäftsstellen in der Schweiz, bei der CREDIT SUISSE FIRST BOSTON AG in Frankfurt, bei der CREDIT SUISSE (FRANCE) S.A. in Paris, bei der CREDIS INVESTISSEMENT (FRANCE) S.A. in Paris, bei der CREDIT SUISSE, Sucursal en España, in Madrid, bei der BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA in Mailand oder bei der BANK AUSTRIA in Wien).

Da nach Aufteilung für einen Anteil nun 10 Anteile stehen werden, wird der Nettoinventarwert pro Anteil nach der Neuberechnung am 4. August 1997 nur noch ungefähr 1/10 des Nettoinventarwerts vor der Aufteilung betragen.

B) Der Name des Umbrella wird mit Wirkung auf den 4. August 1997 geändert in CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX).

Demzufolge werden die Namen der einzelnen Kompartimente wie folgt abgeändert:

CS PORTFOLIO FIXED INCOME (DM)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) FIXED INCOME (DM)
CS PORTFOLIO FIXED INCOME (SFr.)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) FIXED INCOME (SFr.)
CS PORTFOLIO FIXED INCOME (US\$)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) FIXED INCOME (US\$)
CS PORTFOLIO INCOME (DM)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) INCOME (DM)
CS PORTFOLIO INCOME (SFr.)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) INCOME (SFr.)
CS PORTFOLIO INCOME (US\$)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) INCOME (US\$)
CS PORTFOLIO INCOME (Lire)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) INCOME (Lire)
CS PORTFOLIO INCOME (Pesetas)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) INCOME (Pesetas)
CS PORTFOLIO BALANCED (DM)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) BALANCED (DM)
CS PORTFOLIO BALANCED (SFr.)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) BALANCED (SFr.)
CS PORTFOLIO BALANCED (US\$)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) BALANCED (US\$)
CS PORTFOLIO GROWTH (DM)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) GROWTH (DM)
CS PORTFOLIO GROWTH (SFr.)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) GROWTH (SFr.)
CS PORTFOLIO GROWTH (US\$)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) GROWTH (US\$)
CS PORTFOLIO FOCUS (SFr.)	in	CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND (LUX) FOCUS (SFr.)

Sowohl die Vertragsbedingungen wie auch der Verkaufsprospekt und dessen Zusätze werden an allen Stellen, an welchen die Namen des Umbrella und der Kompartimente aufgeführt sind, entsprechend abgeändert.

C) In den Vertragsbedingungen des CS PORTFOLIO wird unter Artikel 4.- Anlagepolitik folgendes Kapitel beigefügt: Gemeinsame Verwaltung von Vermögenswerten («Asset Pooling»).

1. Die Verwaltungsgesellschaft kann das Vermögen eines Kompartiments ganz oder teilweise mit dem Vermögen oder Teilen des Vermögens eines oder mehrerer anderer Kompartimente auf einer gemeinsamen Basis investieren und verwalten, sofern die Anlagepolitik der betreffenden Kompartimente dies erlaubt. Um eine solche gemeinsam verwaltete Vermögensmasse (hiernach «Asset Pool») aufzulegen, werden dem Asset Pool Liquiditäten oder (unter Berücksichtigung der unten genannten Bedingung) andere Vermögenswerte aus den beteiligten Kompartimenten übertragen. Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit weitere Transfers zugunsten des Asset Pools tätigen oder für beteiligte Kompartimente Vermögenswerte aus dem Asset Pool bis zum Höchstbetrag des Einsatzes des jeweiligen Kompartimentes herausnehmen. Vermögenswerte, welche keine Liquiditäten sind, dürfen dem Asset Pool nur dann übertragen werden, wenn sie dem Investmentsektor angehören, in dem der Asset Pool seine Anlagen tätigt.

2. Die Vermögenswerte, welche jedem beteiligten Kompartiment zuerkannt werden, werden gemäss den Zuteilungen und Abzügen von Vermögenswerten für das beteiligte Kompartiment bestimmt.

3. Dividenden, Zinsen und sonstigen Beteiligungserträge aus den Vermögenswerte des Asset Pools werden den beteiligten Kompartimenten unverzüglich in dem Verhältnis ihrer jeweiligen Anrechte auf Vermögenswerte aus dem Asset Pool zum Zeitpunkt der Entgegennahme dieser Erträge gutgeschrieben.

Der Verkaufsprospekt wird um die hierin aufgeführten Änderungen entsprechend ergänzt.

Luxemburg, den 2. Juli 1997.

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND  
MANAGEMENT COMPANY  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1997, vol. 495, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23883/260/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

## SVB PORTFOLIO - CS PORTFOLIO.

### MITTEILUNG AN DIE ANTEILSINHABER

Durch Beschluss der KAFAG INTERNATIONAL PORTFOLIO S.A., mit Zustimmung von CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., als Depotbank und im Einvernehmen mit der CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND MANAGEMENT COMPANY werden sämtliche unten aufgeführten Subfonds des SVB PORTFOLIO mit den entsprechenden, ebenfalls nachfolgend aufgeführten Subfonds des CS PORTFOLIO, eines Anlagefonds luxemburgischen Rechts, verschmolzen.

Aufgrund von Doppelspurigkeiten in der Fondspalette der CREDIS - die durch die Übernahme der Anlagefonds der damaligen SCHWEIZERISCHEN VOLKSBANK entstanden sind, haben die Verwaltungsräte der KAFAG INTERNATIONAL PORTFOLIO S.A. und der CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND MANAGEMENT COMPANY am 2. Juli 1997 beschlossen, die unten aufgeführten Subfonds zu fusionieren.

SVB PORTFOLIO INCOME (DM)	in	CS PORTFOLIO INCOME (DM) Tranche B
SVB PORTFOLIO INCOME (SFr.)	in	CS PORTFOLIO INCOME (SFr.) Tranche B
SVB PORTFOLIO INCOME (US\$)	in	CS PORTFOLIO INCOME (US\$) Tranche B
SVB PORTFOLIO INCOME/GROWTH (DM)	in	CS PORTFOLIO BALANCED (DM) Tranche B
SVB PORTFOLIO INCOME/GROWTH (SFr.)	in	CS PORTFOLIO BALANCED (SFr.) Tranche B
SVB PORTFOLIO INCOME/GROWTH (US\$)	in	CS PORTFOLIO BALANCED (US\$) Tranche B
SVB PORTFOLIO GROWTH (DM)	in	CS PORTFOLIO GROWTH (DM) Tranche B
SVB PORTFOLIO GROWTH (SFr.)	in	CS PORTFOLIO GROWTH (SFr.) Tranche B

Die Fusion ermöglicht eine Zusammenfassung und Rationalisierung der Verwaltungstätigkeiten. Die Fusion erfolgt kommissions- und abgabefrei.

Die Subfonds des SVB PORTFOLIO befolgen eine ähnliche Anlagepolitik wie die entsprechenden Subfonds des CS PORTFOLIO.

In den jeweiligen Fonds erfolgt die Ausgabe/Rücknahme von Anteilen an jedem Bankgeschäftstag. In beiden Fonds wird keine Rücknahmekommission erhoben. Wie bei dem SVB PORTFOLIO ist die Tranche B der CS PORTFOLIO Kompartimente thesaurierend.

Die Ausgabe von Anteilen des SVB PORTFOLIO ist ab dem 9. Juli 1997 eingestellt, die Rücknahme von Anteilen des SVB PORTFOLIO wird am 6. August 1997 eingestellt.

In der Zeit vom 7. Juli 1997 bis zum 5. August 1997 haben die Inhaber von Anteilen an den Subfonds des SVB PORTFOLIO die Möglichkeit, ihre Anteile kostenfrei zurückzugeben.

Aufgrund eines entsprechenden Beschlusses des betroffenen Verwaltungsgesellschaften tritt die Fusion am 11. August 1997 in Kraft. Sie geschieht durch Zusammenlegung von allen Aktiven und Passiven der Subfonds des SVB PORTFOLIO mit denjenigen der entsprechenden Kompartimente des CS PORTFOLIO.

Die Anteilscheine des CS PORTFOLIO werden bei der jeweiligen Zahlstelle ab Fusionsdatum zur Verfügung gestellt.

Die Tauschquoten werden am Fusionstag aufgrund der Nettovermögenswerte vom 8. August 1997 festgesetzt.

Die Inhaber von Anteilen des SVB PORTFOLIO sind aufgefordert, bis zum 6. August 1997 ihre Anteilszertifikate bei jeder Zahlstelle (der Depotbank in Luxemburg, bei der CREDIT SUISSE FIRST BOSTON, bei der CREDIT SUISSE mit sämtlichen Geschäftsanteilen in der Schweiz oder bei der CREDIT SUISSE FIRST BOSTON AG in Frankfurt) zu hinterlegen.

Anteile, welche durch rechtzeitig deponierte Anteilscheine verbrieft sind, werden zu der am Fusionstag ausgerechneten Quote spesenfrei umgetauscht. Der etwaige Bruchteil an einem Anteil eines Subfonds des CS PORTFOLIO wird in bar ausgezahlt.

Anteilscheine, die nach dem obengenannten Hinterlegungsdatum eingehen, werden je nach Stückelung abgerechnet, wobei Anteile des entsprechenden Kompartimentes des CS PORTFOLIO ausgegeben werden, die dem Wert des jeweiligen Anteilscheins des SVB PORTFOLIO (am Fusionsdatum) am nächsten kommen. Umgetauscht werden nur solche Anteilscheine, welche Anrecht auf mindestens einen Anteil des entsprechenden Kompartimentes des CS PORTFOLIO erteilen. Bruchbeträge von Anteilen des entsprechenden Kompartimentes des CS PORTFOLIO werden (zu dem am Fusionsdatum berechneten Preis) in bar ausgezahlt.

Die Zuteilung der Anteile des CS PORTFOLIO an die jetzigen Inhaber des SVB PORTFOLIO wird am Fusionsdatum durch die Fusion von Rechts wegen bewirkt. Die Verteilung neuer Anteilscheine geschieht durch die Depotbank unter Mitwirkung der Zahlstellen. Anteile des CS PORTFOLIO können an jedem Bankgeschäftstag zum Nettovermögenswert zur Rücknahme bei der Depotbank oder den Zahlstellen eingereicht werden. Dabei gelten die Bestimmungen des Prospekts des CS PORTFOLIO, welche Anleger bei den Zahlstellen anfordern können.

Etwaige Anrechte auf Bruchteile aus dem Umtausch werden bei der Depotbank zugunsten der ehemaligen Anteilshaber während einer Frist von 6 Monaten, und danach, nach Umrechnung in Luxemburger Franken, bei der «Caisse des Consignations» in Luxemburg hinterlegt.

Die Verwaltungsgesellschaft des CS PORTFOLIO, sowie die Vertriebsstelle haben weiterhin ihr Einverständnis dazu gegeben, dass Bruchanteile, die prinzipiell ausgezahlt werden, ohne Vermittlungsgebühr zum gültigen Nettovermögenswert (mit entsprechender Zahlung der Differenz) in einen weiteren Anteil des entsprechenden Kompartimentes des CS PORTFOLIO angelegt werden können.

Luxemburg, den 2. Juli 1997.

KAFAG INTERNATIONAL  
PORTFOLIO S.A.

Unterschrift

CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND  
MANAGEMENT COMPANY

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 1997, vol. 495, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23884/260/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 1997.

### **GELINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GELINS S.A., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 16 février 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 629 du 4 décembre 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Van Poucke, administrateur de sociétés, demeurant à Deinze-Gottem (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Lidia Palumbo, employée privée, demeurant à Villerupt (France).

L'assemblée désigne comme scrutateur, Monsieur Gilles Coremans, administrateur de sociétés, demeurant à Arlon (Belgique).

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. - Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

2. - Il appert de cette liste de présence que les sept mille (7.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

3. - L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

a) Augmentation du capital social d'un montant de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante millions de francs luxembourgeois (350.000.000,- LUF) à cinq cent cinquante millions de francs luxembourgeois (550.000.000,- LUF), par l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles sans valeur nominale.

Les quatre mille (4.000) actions nouvelles seront souscrites comme suit:

– deux mille cinq cent soixante-douze (2.572) actions par la société BALTA INDUSTRIES N.V., avec siège social à B-8710 Baafs-Vijve, Wakkensteenweg 2;

– mille deux cent soixante-huit (1.268) actions par la société IMPERIAL TUFTING COMPANY N.V., avec siège social à B-8700 Tielt, Kanegemstraat 15;

– cent soixante (160) actions par la société IMPERIAL DECORATION N.V., avec siège social à B-8700 Tielt, Wakkensesteenweg 49.

b) Modification de l'article 5 des statuts de la société de façon à refléter l'augmentation de capital précitée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois cent cinquante millions de francs luxembourgeois (350.000.000,- LUF) à cinq cent cinquante millions de francs luxembourgeois (550.000.000,- LUF), par l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles sans valeur nominale.

*Souscription - Libération*

Les quatre mille (4.000) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

– la société BALTA INDUSTRIES N.V., avec siège social à B-8710 Baafs-Vijve, Wakkensteenweg 2, ici représentée par Monsieur Eric Van Poucke, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 1997;

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire deux mille cinq cent soixante-douze (2.572) actions nouvelles sans valeur nominale et les libérer entièrement par un paiement en espèces de cent vingt-huit millions six cent mille francs luxembourgeois (128.600.000,- LUF);

– la société IMPERIAL TUFTING COMPANY N.V., avec siège social à B-8700 Tielt, Kanegemstraat 15, ici représentée par Monsieur Eric Van Poucke, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 1997;

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire mille deux cent soixante-huit (1.268) actions nouvelles sans valeur nominale et les libérer entièrement par un paiement en espèces de soixante-trois millions quatre cent mille francs luxembourgeois (63.400.000,- LUF);

– la société IMPERIAL DECORATION N.V., avec siège social à B-8700 Tielt, Wakkensesteenweg 49, ici représentée par Monsieur Eric Van Poucke, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mars 1997,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci,

déclare souscrire cent soixante (160) actions nouvelles sans valeur nominale et les libérer entièrement par un paiement en espèces de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF).

Le montant de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent cinquante millions de francs luxembourgeois (550.000.000,- LUF), constitué par onze mille (11.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à deux millions cent trente mille francs luxembourgeois (2.130.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: E. Van Poucke, L. Palumbo, G. Coremans, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 4 avril 1997, vol. 409, fol. 61, case 4. – Reçu 2.000.000 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 11 avril 1997.

A. Weber.

(13456/236/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**GELINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(13457/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**GEMINA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEMINA INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 458 du 11 décembre 1991.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 1<sup>er</sup> avril 1995, numéro 146.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire, Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Josiane Wagner-Weiler, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent mille (300.000) actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour prendre la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations ou autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

2.- Modification de l'article 9 des statuts pour prendre la teneur suivante:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, avec ou sans intérêts, émettre des obligations ou autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

A la suite de ce changement, la société abandonne le statut fiscal d'une société holding.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, G. Weber-Kettel, J. Wagner-Weiler, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 avril 1997, vol. 401, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13458/228/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**GEMINA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13459/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**GERAMON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 51.235.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 38, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

(13460/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**INTERWIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.116.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 19, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Signature.

(13483/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**LEGAL AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.406.

*Réquisition modificative*

Monsieur le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est prié d'inscrire les modifications suivantes:

Le conseil d'administration a décidé de changer le siège social de la société:

Siège social:

Veillez enlever:

4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Veillez ajouter:

8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Luxembourg, le 7 avril 1997.

LEGAL AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13493/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**INVESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 29.082.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INVESTHOLD S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg le 25 octobre 1988, publiée au Mémorial C le 17 janvier 1989, numéro 13.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Boland, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Ehlerange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Helmsange.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont jointes en annexe et font ressortir que l'intégralité du capital social est présente, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour, prévoyant le transfert du siège de Luxembourg à Strassen, la nomination de nouveaux administrateurs et la modification du jour et de l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Luxembourg à Strassen, ainsi que la modification afférente des statuts.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois. L'ensemble des administrateurs en place est révoqué et l'assemblée élit Messieurs Marc Boland, prénommé, Rudi Lemeer, prénommé et Joeri Steeman, prénommé, aux postes d'administrateur. Les administrateurs sont élus pour une période de six ans.

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1996 se réunira le 3 avril 1997 à 11.00 heures et que l'assemblée générale annuelle se réunira dorénavant de plein droit le premier jeudi du mois d'avril à 11.00 heures ou le premier jour ouvrable suivant si ce jour est un jour férié légal. L'assemblée approuve la modification afférente des statuts.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Boland, R. Lemeer, J. Steeman, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 1997, vol. 401, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 1997.

E. Schroeder.

(13486/228/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**INVESTHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 29.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13487/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**INVESTMENTS GLOBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 42.042.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

*Pour INVESTMENTS GLOBAL S.A.*  
BEFAC FIDUCIAIRE, S.à r.l.

(13488/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**INVESTMENTS GLOBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 42.042.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 1997, vol. 491, fol. 30, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

*Pour INVESTMENTS GLOBAL S.A.*  
BEFAC FIDUCIAIRE, S.à r.l.

(13488A/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 23.290.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Michel Ernzerhof, employé privé, demeurant à D-Trimport,  
en vertu d'une procuration sous seing privé du 20 mars 1997;

2.- TREUHAND REVISIONS & WIRTSCHAFTSDIENST A.G., une société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama-City,

ici représentée par Monsieur Ninon Dahlem, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé du 11 mars 1997.

Les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, déclarent être, suite à des cessions de parts sous seing privé, les seuls associés de la société à responsabilité limitée INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 30 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 octobre 1985, numéro 309.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 10 février 1990, numéro 49.

Les comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Suite à ces cessions de parts sous seing privé, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg . . . . . 40 parts

2.- TREUHAND REVISIONS & WIRTSCHAFTSDIENST A.G., une société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama City . . . . . 10 parts

Total: . . . . . 50 parts

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Ernzerhof, N. Dahlem, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 avril 1997, vol. 401, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13484/228/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 23.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13485/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 15.826.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.  
Banque domiciliataire  
Signatures

(13499/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 15.826.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1994 de MERLONI ELETTRDOMESTICI S.p.a., enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997 sur le dossier de MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A. en vertu de l'article 314(1) de la loi du 10 août 1915 et tel que modifié par la suite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 avril 1997.

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.  
Banque domiciliataire  
Signatures

(13500/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 15.826.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire à Luxembourg le 6 juin 1996*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1995 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Vittorio Merloni, président de MERLONI ELETTRDOMESTICI S.p.a. à Fabriano (Italie), président;  
Ugo Duca, administrateur de sociétés, administrateur;  
Lord Marcom Seldon, administrateur de sociétés, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

COOPERS & LYBRAND, 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A.  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.  
Banque domiciliataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1997, vol. 491, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(13501/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**J.D.F. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme (in liquidation).**

Registered office: Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 26.000.

## DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the seventeenth of March.  
Before Maître Camille Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of J.D.F. MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, trade register Luxembourg, section B number 26.000, incorporated by a deed dated on June 4, 1987, published in the Mémorial C, number 188 of July 1, 1987 and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed on May 11, 1990, published in the Mémorial C, number 419 of November 15, 1990.

The company has been put into liquidation by a deed of the undersigned notary on December 4, 1996, with appointment of AUTONOME DE REVISION, société civile having its seat in L-2013 Luxembourg as liquidator.

COMPAGNIE DE REVISION S.A.. Luxembourg has been appointed as auditor-controller of the liquidation by a general meeting of shareholders held today.

The capital of the company amounts currently to LUF 3,000,000.-, divided into 3,000 shares.

The meeting is presided over by Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary, Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing in Torgny, Belgium.

The meeting elected as scrutineer, Mr Alain Thill, employee, residing in Echternach.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 3,000 (three thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1) Discussion and acceptance of the Réviseur d'Entreprises' report about the liquidator's management.
- 2) Discharge to be granted to the liquidator for the accomplishment of its management.
- 3) Indication of the place at which the books of accounts and records of the company into liquidation are to be deposited and held in custody for at least five years.
- 4) Indication of measures taken in respect of holding money of assets due to creditors or shareholders which it has not paid.
- 5) Miscellaneous.
- 6) Closure.

After the foregoing was approved by the meeting and upon deliberation, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The report of COMPAGNIE DE REVISION S.A., after signature *ne varietur* by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The meeting gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

*Third resolution*

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

*Fourth resolution*

The meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who do not be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J.D.F. MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, R. C. Luxembourg, section B numéro 26.000, constituée suivant acte reçu le 4 juin 1987, publié au Mémorial C, numéro 188 du 1<sup>er</sup> juillet 1987, et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 11 mai 1990, publié au Mémorial C, numéro 419 du 15 novembre 1990.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 4 décembre 1996, comprenant nomination de AUTONOME DE REVISION, société civile ayant son siège à L-2013 Luxembourg en tant que liquidateur.

COMPAGNIE DE REVISION S.A. a été nommée commissaire à la liquidation de la société par une assemblée générale tenue aujourd'hui même.

Le capital de la société s'élève actuellement à LUF 3.000.000,-, divisé en 3.000 actions.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Qu'il ressort de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Discussion et acceptation du rapport du réviseur d'entreprises concernant la gestion du liquidateur.
- 2) Décharge à donner au liquidateur pour sa gestion.
- 3) Détermination de l'endroit où les livres et documents sociaux de la société en liquidation seront déposés et conservés pendant cinq ans au moins.

4) Indication des mesures prises en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers et aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

5) Divers.

6) Clôture.

Après approbation de ce qui précède et délibération, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport de COMPAGNIE DE REVISION S.A., après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide, en outre, que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre, que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, A. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1997, vol. 97S, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1997.

*C. Hellinckx.*

(13489/215/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**KONTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.311.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twentieth of March.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KONTEX INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 14th of November 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 27th of April 1990, number 139.

The meeting was presided over by Benoît Duvieusart, licencié en droit, residing in Roodt-sur-Syre.

The chairman appointed as secretary, Josiane Dhamen, employée privée, residing in Koerich.

The meeting elected as scrutineer:

Charles Muller, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all the seven hundred (700) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Increase of the share capital by eight hundred and thirty thousand Deutsche Mark (830,000.- DEM), so as to raise it from its initial amount of seventy thousand Deutsche Mark (70,000.- DEM) to nine hundred thousand Deutsche Mark (900,000.- DEM), by the issue of eight thousand and three hundred (8,300) new shares of a par value of one hundred Deutsche Mark (100.- DEM), in consideration of the payment in cash of the countervalue in U.S. dollars of eight hundred and thirty thousand Deutsche Mark (830,000.- DEM).



2. - Creation of an authorized capital of ten million Deutsche Mark (10,000,000.- DEM), represented by one hundred thousand (100,000) shares of a par value of one hundred Deutsche Mark (100.- DEM) per share.

3. - Amendment of article 5 of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital by eight hundred and thirty thousand Deutsche Mark (830,000.- DEM), so as to raise it from its initial amount of seventy thousand Deutsche Mark (70,000.- DEM) to nine hundred thousand Deutsche Mark (900,000.- DEM), by the issue of eight thousand and three hundred (8,300) new shares of a par value of one hundred Deutsche Mark (100.- DEM), in consideration of the payment in cash of the countervalue in U.S. dollars of eight hundred and thirty thousand Deutsche Mark (830,000.- DEM).

The eight thousand and three hundred (8,300) newshares have all been paid up in cash, so that the amount of eight hundred and thirty thousand Deutsche Mark (830,000.- DEM) is as of now available to the corporation, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The meeting decides to create an authorized capital of ten million Deutsche Mark (10,000,000.- DEM), represented by one hundred thousand (100,000) shares of a par value of one hundred Deutsche Mark (100.- DEM) per share.

*Third resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The share capital is fixed at nine hundred thousand Deutsche Mark (900,000. -DEM), represented by nine thousand (9,000) shares of one hundred Deutsche Mark (100.- DEM) each, fully paid in.»

*Evaluation of the increase of capital*

For the purposes of registration, the increase of the share capital is valued at seventeen million one hundred and twenty-seven thousand fifty Luxembourg Francs (17,127,050.- LUF).

*Expenses*

The costs, expenses, emoluments and charges in any form which fall upon the company, or which are chargeable to it by reason of this deed, amount at approximately two hundred and seventy thousand Luxembourg Francs (270,000.- LUF).

*Declaration*

The undersigned notary states that in accordance with article 32-1 of the law of trading companies, as amended, the conditions set forth in article 26 have been observed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Folgt deutsche Übersetzung:**

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am zwanzigsten März.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der KONTEX INTERNATIONAL S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 14. November 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, vom 27. April 1990, Nummer 139.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Benoît Duvieusart, licencié en droit, wohnhaft in Roodt-sur-Syre.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Josiane Dhamen, Privatbeamtin, wohnhaft in Koerich.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Herrn Charles Muller, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I. - Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II. - Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. - Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

1.- Kapitalerhöhung von achthundertdreissigtausend Deutsche Mark (830.000,- DEM), um es von seinem jetzigen Stand von siebzigtausend Deutsche Mark (70.000,- DEM) auf neunhunderttausend Deutsche Mark (900.000,- DEM) zu erhöhen, durch Ausgabe von achttausenddreihundert (8.300) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM), mittels Einzahlung in U.S. Dollar in bar des Gegenwertes von achthundertdreissigtausend Deutsche Mark (830.000,- DEM).

2.- Schaffung eines genehmigten Gesellschaftskapitals in Höhe von zehn Millionen Deutsche Mark (10.000.000,- DEM), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien zu je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM).

3.- Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaft beschliesst, das Gesellschaftskapital um achthundertdreissigtausend Deutsche Mark (830.000,- DEM) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von siebzigtausend Deutsche Mark (70.000,- DEM) auf neunhunderttausend Deutsche Mark (900.000,- DEM) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von achttausenddreihundert (8.300) neuen Aktien zu je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM), mittels Einzahlung in U.S. Dollar in bar des Gegenwertes von achthundertdreissigtausend Deutsche Mark (830.000,- DEM).

Die achttausenddreihundert (8.300) neuen Aktien sind voll in bar eingezahlt, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, die Schaffung eines genehmigten Kapitals in Höhe von zehn Millionen Deutsche Mark (10.000.000,- DEM), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien zu je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM).

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel fünf der Satzung abzuändern wie folgt:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt neunhunderttausend Deutsche Mark (900.000,- DEM) und ist aufgeteilt in neuntausend (9.000) Aktien von je einhundert Deutsche Mark (100,- DEM), voll eingezahlt.

*Schätzung der Kapitalerhöhung*

Zum Zwecke der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf siebzehn Millionen einhundertsebenundzwanzigtausendfünzig luxemburgische Franken (17.127.050,- LUF).

*Kosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Kosten, Auslagen und Lasten irgendwelcher Art, welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen, werden abgeschätzt auf ungefähr zweihundertsiebzigtausend luxemburgische Franken (270.000,- LUF).

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass gemäss Artikel 32-1 vom Gesetz über Handelsgesellschaften, so wie dieses abgeändert wurde, die Bedingungen von Artikel 26 dieses Gesetzes erfüllt sind.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Kompartmenten vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Deutsche.

Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist, auf Wunsch der Kompartmenten, die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Duvieusart, J. Dhamen, C. Muller, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 mars 1997, vol. 401, fol. 78, case 12. – Reçu 171.271 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung, erteilt.

Mersch, den 28. März 1997.

E. Schroeder.

(13490/228/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**KONTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13491/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**JÄNGI KREMER & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 46.243.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 7 avril 1997, vol. 174, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1997.

Signature.

(13492/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**ATR SPECIAL ENGINEERING S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. L'ESTURGEON S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am siebten März.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz in Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der L'ESTURGEON S.A., Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 22. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 4. März 1996, Nummer 111.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Hans-Detlef Nimt, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-Trier.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Dominique Garnier, Privatbeamtin, wohnhaft in D-Trier.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler:

Frau Andrea Holbach, Privatbeamtin, wohnhaft in D-Trier.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

- 1.- Änderung der Gesellschaftsbezeichnung.
- 2.- Änderung von Artikel 4, letzter Absatz der Statuten.
- 3.- Änderung des Verwaltungsrates.
- 4.- Ermächtigung des Verwaltungsrates zur Ernennung eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes mit Einzelzeichnungsrecht.
- 5.- Änderung des Aufsichtskommissars.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, die Gesellschaftsbezeichnung abzuändern von L'ESTURGEON S.A. in ATR SPECIAL ENGINEERING S.A.

Der erste Absatz von Artikel eins der Satzung erhält nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 1. Absatz eins.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ATR SPECIAL ENGINEERING S.A.».

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, den letzten Absatz von Artikel vier abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4. Letzter Absatz.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten entweder durch die Unterschrift des Vorsitzenden, des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder vertreten und verpflichtet.»

*Dritter Beschluss*

Die Herren Hermann-Josef Dupré und Pierre Jegou werden mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglieder abberufen und ihnen wird volle Entlastung erteilt.

Herr Hans-Detlef Nimt wird als Verwaltungsratsvorsitzender abberufen, er bleibt aber Verwaltungsratsmitglied.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Andreas Hofmann, Kaufmann, wohnhaft in D-Hildburghausen. Er wird als Verwaltungsratsvorsitzender ernannt.

- Herr Thomas Hofmann, Kaufmann, wohnhaft in D-Hildburghausen.

Ihr Mandat erlischt bei der Generalversammlung des Jahres 2001.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung erteilt dem Verwaltungsrat Vollmacht, um ein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

*Fünfter Beschluss*

Die TREULUX REVISION, mit Sitz in Luxemburg, wird mit sofortiger Wirkung als Aufsichtskommissar abberufen und ihr wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird ernannt:

LUXEMBURG CONSULTING GROUP AG, mit Sitz in Luxemburg.

Ihr Mandat erlischt bei der Generalversammlung des Jahres 2001.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-D. Nimtz, D. Garnier, A. Holbach, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 1997, vol. 401, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 24. März 1997.

E. Schroeder.

(13494/228/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**ATR SPECIAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13495/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**FITEMA PARTICIPATIONS S.C.A., Société en commandite par actions,  
(anc. LISA ET FITEMA S.C.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions LISA ET FITEMA S.C.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du 19 janvier 1995.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 janvier 1997, numéro 19.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Anna-Paula Martins-Machado, employée privée, demeurant à Colmar-Berg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions de commanditaire et les dix (10) parts de commandité, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Constatation de l'augmentation du capital social à trente millions deux cent mille francs français (30.200.000,- FRF) se dégageant de l'opération de fusion par voie d'absorption de SAPI ET GATEMA S.C.A. par LISA ET FITEMA S.C.A. et modification afférente des statuts.

2.- Changement de dénomination de la société en FITEMA PARTICIPATIONS S.C.A.

3.- Modification des articles 1<sup>er</sup> et 5 des statuts.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'à la suite de l'addition arithmétique des capitaux sociaux des deux sociétés qui ont fusionné, à savoir SAPI ET GATEMA S.C.A. et LISA ET FITEMA S.C.A., le capital social de la société absorbante LISA ET FITEMA S.C.A. se trouve fixé à trente millions deux cent mille francs français (30.200.000,- FRF).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de LISA ET FITEMA S.C.A. en FITEMA PARTICIPATIONS S.C.A.

*Troisième résolution*

Suite à ces résolutions, l'assemblée décide de modifier le premier article et le premier alinéa du cinquième article des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination particulière de FITEMA PARTICIPATIONS S.C.A.».

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social émis est de trente millions deux cent mille francs français (30.200.000,- FRF), représenté par trois mille (3.000) actions de commanditaire d'une valeur nominale de dix mille francs français (10.000,- FRF) chacune, entièrement libérées, et par dix (10) parts de commandité d'une valeur nominale de vingt mille francs français (20.000,- FRF) chacune, entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

Suite à l'annulation des bons de souscription d'actions consécutive à la fusion, il y a lieu d'adapter les statuts à cet égard et de modifier en conséquence les articles 5 et 6 des statuts comme suit:

Le deuxième et le troisième alinéa de l'article cinq des statuts sont à supprimer.

L'alinéa deux nouveau de l'article cinq aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa deux.** Le capital autorisé, y compris la partie réservée à la conversion de toutes obligations que la gérance pourrait émettre conformément à l'article 8, est de cent onze millions de francs français (111.000.000,- FRF), représenté par onze mille quatre-vingt-dix (11.090) actions de commanditaire d'une valeur nominale de dix mille francs français (10.000,- FRF) chacune, et par dix (10) parts de commandité d'une valeur nominale de vingt mille francs français (20.000,- FRF) chacune.»

Dans l'alinéa trois nouveau de l'article cinq et dans les alinéas deux, trois, quatre, huit, neuf et dix de l'article six, toutes les allusions aux bons de souscription d'actions détachables au porteur «BSA» sont supprimées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Steffen, A. Martins-Machado, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 mars 1997, vol. 401, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 mars 1997.

*E. Schroeder.*

(13496/228/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**FITEMA PARTICIPATIONS S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

*E. Schroeder.*

(13497/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**MOBILI DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 77, rue des Carrières.

R. C. Luxembourg B 30.769.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

*Signature.*

(13502/740/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**MOBILI DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 77, rue des Carrières.

R. C. Luxembourg B 30.769.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1997, vol. 491, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

*Signature.*

(13503/740/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**SUN LIFE COMPANY, Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUN LIFE COMPANY, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Fischbach, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 31 janvier 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 69 du 16 mars 1983.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 février 1997, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Vita Rotolo, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille deux cent cinq (2.205) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Réduction de capital à concurrence de quatre cent soixante-dix mille Deutsche Mark (470.000,- DEM), pour le ramener de deux millions deux cent cinq mille Deutsche Mark (2.205.000,- DEM) à un million sept cent trente-cinq mille Deutsche Mark (1.735.000,- DEM), par remboursement aux actionnaires d'une somme de quatre cent soixante-dix mille Deutsche Mark (470.000,- DEM), sans modification du nombre des actions existantes.

2. - Suppression de la valeur nominale des actions.

3. - Conversion de la devise statutaire du capital social de marks allemands en francs français.

4. - Modification subséquente de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Das Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen achthundertneunundfünfzigtausend französische Franken (5.859.000,- FRF), eingeteilt in zweitausendzweihundertfünf (2.205) Aktien ohne Nennwert.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de quatre cent soixante-dix mille Deutsche Mark (470.000,- DEM), pour le ramener de deux millions deux cent cinq mille Deutsche Mark (2.205.000,- DEM) à un million sept cent trente-cinq mille Deutsche Mark (1.735.000,- DEM), par remboursement aux actionnaires d'une somme de quatre cent soixante-dix mille Deutsche Mark (470.000,- DEM), sans modification du nombre des actions existantes.

Lors du remboursement aux actionnaires, les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, devront être observées par la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise statutaire du capital social d'un million sept cent trente-cinq millions de Deutsche Mark (1.735.000,- DEM) en francs français au cours de change de 3,3769 francs français pour 1 Deutsche Mark, pour le fixer à cinq millions huit cent cinquante-neuf mille francs français (5.859.000,- FRF).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünf Millionen achthundertneunundfünfzigtausend französische Franken (5.859.000,- FRF), eingeteilt in zweitausendzweihundertfünf (2.205) Aktien ohne Nennwert.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Lahyr, V. Rotolo, P. Marx, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 2 avril 1997, vol. 401, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13541/228/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**SUN LIFE COMPANY, Société Anonyme.**Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13542/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**AFM, AFRICAN FOOTBALL MANAGEMENT (EUROPEAN BRANCH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Domenico Ricci, consultant, demeurant au 41, Via Nazario Sauro, Roma (Italie), ici représenté par Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 février 1997, lui-même représenté par Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Tintigny (Belgique), en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg le 15 mars 1997;

2) Monsieur Dario Canovi, consultant, demeurant au 531, Via Cassia, Roma (Italie), ici représenté par Monsieur Domenico Ricci, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 18 février 1997, lui-même représenté par Monsieur Gabriel Jean, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 février 1997, également représenté par Madame Marie-Line Schul, préqualifiée, en vertu d'un pouvoir de substitution donné à Luxembourg, le 15 mars 1997,

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AFRICAN FOOTBALL MANAGEMENT (EUROPEAN BRANCH) S.A. en abrégé AFM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

La Société aura également pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'activité sportive, l'assistance administrative aux sportifs, la recherche de nouveaux sportifs de talent, la réalisation de projets de marketing sportif.

Elle peut participer, en outre, de toute manière, à toutes exploitations ou entreprises se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut en outre procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La Société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que ce soit, conformément à la Loi.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son Siège Social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations financières.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C. La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale, en ce qui concerne la partie du capital qui à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou en tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.



**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1998.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Domenico Ricci, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
2) Monsieur Dario Canovi, préqualifié, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Domenico Ricci, préqualifié;
  - b) Monsieur Dario Canovi, préqualifié;
  - c) CORPEN INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Dublin (Irlande).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Franck McCarroll, réviseur d'entreprises, avec siège social à Dublin (Irlande).
- 4) Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.
- 5) L'adresse de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Monsieur Domenico Ricci, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

*Déclaration*

Le notaire soussigné a informé le mandataire des comparants que l'exercice de l'objet social prédécrit requiert une autorisation d'établissement préalable délivrée par le ministre compétent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-L. Schul, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1997, vol. 97S, fol. 69, case 5. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1997.

A. Schwachtgen.

(13561/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1997.

**AFM, AFRICAN FOOTBALL MANAGEMENT (EUROPEAN BRANCH) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

*Réunion du conseil d'administration*

Conformément à l'Article 60 de la loi sur les Sociétés Commerciales et à l'Article 6 des Statuts de la susdite Société, ainsi qu'à l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 1997, les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont élu Monsieur Domenico Ricci aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

D. Canovi.

D. Ricci.

CORPEN INVESTMENTS LTD  
Signature

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1997.

A. Schwachtgen.

(13562/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 1997.

**MUSIC INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.460.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MUSIC INTERNATIONAL FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg le 21 février 1995, publiée au Mémorial C, le 21 juin 1995, numéro 284.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Boland, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Rudi Lemeer, employé privé, demeurant à Ehlerange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à Helmsange.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont jointes en annexe et font ressortir que l'intégralité du capital social est présente, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour, prévoyant le transfert du siège de Luxembourg à Strassen, la nomination de nouveaux administrateurs et la modification du jour et de l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Luxembourg à Strassen, ainsi que la modification afférente des statuts.

Le nombre des administrateurs est fixé à trois. L'ensemble des administrateurs en place est révoqué et l'assemblée élit Messieurs Marc Boland, prénommé, Rudi Lemeer, prénommé et Joeri Steeman, prénommé, au poste d'administrateur. Les administrateurs sont élus pour une période de six ans.

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que l'assemblée générale annuelle se réunira dorénavant de plein droit le troisième vendredi du mois d'avril à 11.30 heures ou le premier jour ouvrable suivant si ce jour est un jour férié légal. L'assemblée approuve la modification afférente des statuts.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Boland, R. Lemeer, J. Steeman, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 1997, vol. 401, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 1997.

E. Schroeder.

(13504/228/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**MUSIC INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 1997.

E. Schroeder.

(13505/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**NOVILUX, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 47.736.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 20, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Signature.

(13508/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**NORFIN REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 43.830.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour la société  
Signature

(13506/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**NORFIN REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 43.830.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 1997*

Nominations:

Le mandat du Réviseur d'Entreprises KPMG arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 35, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13507/689/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**OLYMP-TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3465 Dudelange, 50, rue de l'Etang.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Cession de parts.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Monsieur Zahid Skrijelj, demeurant 50, rue de l'Etang à L-3465 Dudelange . . . . .	251 parts sociales
2) Monsieur Safet Skrijelj, demeurant 49, rue Michel Rodange à L-4776 Pétange . . . . .	125 parts sociales
3) Monsieur Mehdiya Skrijelj, demeurant 49, rue Michel Rodange à L-4776 Pétange . . . . .	125 parts sociales
	<u>501 parts sociales</u>

Monsieur Zahid Skrijelj, précité, cède 42 parts sociales à Monsieur Safet Skrijelj, précité.

Monsieur Zahid Skrijelj cède également 42 parts sociales à Monsieur Mehdiya Skrijelj, précité.

La répartition des parts est donc la suivante:

Monsieur Zahid Skrijelj . . . . .	167 parts sociales
Monsieur Safet Skrijelj . . . . .	167 parts sociales
Monsieur Mehdiya Skrijelj . . . . .	167 parts sociales
	<u>501 parts sociales</u>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Dudelange, le 8 avril 1997.

Z. Skrijelj S. Skrijelj M. Skrijelj

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1997, vol. 306, fol. 16, case 2/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(13509/612/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**OLYMP-TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3465 Dudelange, 50, rue de l'Etang.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Nomination

- Signatures.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

D'un commun accord, ils nomment à la fonction de gérant technique, Monsieur Gross Joachim, demeurant à D-66265 Heusweiler, Eisenbahnstrasse 51, qui accepte.

Ils nomment à la fonction de gérant administratif, Monsieur Safet Skrijelj, demeurant à L-4776 Pétange, 49, rue Michel Rodange et Monsieur Mehdiya Skrijelj, demeurant 49, rue Michel Rodange à L-4776 Pétange, qui acceptent.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des 2 gérants techniques ou par la signature d'un gérant technique et d'un gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 12.00 heures.

Fait à Dudelange, le 8 avril 1997.

Z. Skrijelj S. Skrijelj M. Skrijelj

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 1997, vol. 306, fol. 16, case 2/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(13510/612/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**QUEBEC FINANCE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 48.987.

## EXTRAIT

ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A., domiciliataire et membre du conseil d'administration de la société, dans sa réunion du 19 février 1997, a décidé de dénoncer le siège de la société avec effet immédiat.

Ensuite, les membres du conseil d'administration, ainsi que le commissaire aux comptes, ont chacun individuellement donné leur démission, avec demande aux actionnaires de leur accorder décharge lors d'une prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1997.

ALPHA MANAGEMENT SERVICES

Signature M. Schintgen J. De Metz

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1997, vol. 491, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(13522/999/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**ORBIT TOITURE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

*Rücktrittserklärung*

Andurch kündigt Herr Gross Joachim, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Eisenbahnstrasse 51, seine Funktion als technischer Leiter der Firma ORBIT TOITURE, S.à r.l., mit Sitz in L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo zum 31. März 1997.

Gefertigt in Altwies, den 28. März 1997.

Unterschrift.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 1997, vol. 306, fol. 3, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(13513/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**OMEGAPHI, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.966.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 1997, vol. 491, fol. 19, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 1997.

Signature.

(13511/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1997.

**mitsui marine & fire insurance company ltd.**

## Notice to EDR Holders

(one depositary share comprising 10 ordinary shares of Yen 50 each)

HAMBROS BANK LIMITED announce that Coupon No: 30 representing the dividend on the underlying shares for the year ended 31st March 1997 is payable as from 8th July 1997 at the rate of USD 0.60 per Depositary Share less Japanese taxes as applicable and may be presented for payment at their Cashiers Counter, 41 Tower Hill, London, EC3N 4HA, or at KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, Luxembourg.

Coupons presented to HAMBROS BANK LIMITED must be listed on the special listing forms, which may be obtained at their Cashiers Counter and when applicable U.K. Income tax will be deducted at the rate of GBP 0.05p in the GBP on the gross amount of the dividend before deduction of Japanese Withholding tax.

8th July 1997.

(03153/810/14)

HAMBROS BANK LIMITED.

**CASHMERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 42.640.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 juillet 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02687/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LARISSA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 22.316.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 juillet 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1997.
4. Divers.

I (03082/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NATIVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 22.318.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 24 juillet 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1997.
4. Divers.

I (03083/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 25.904.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on July 25, 1997 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at March 31st, 1997; allocation of the net results.
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory Appointments.
5. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (03156/584/23)

*The Board of Directors.*

---

**CEGROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 28.716.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le 29 juillet 1997 à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes;
2. Election de Monsieur Rodolphe Gerbes aux fonctions de Commissaire aux comptes;
3. Divers.

I (03091/507/13)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DINAMIKA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.842.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1<sup>er</sup> août 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03133/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TIU HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 45.795.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1<sup>er</sup> août 1997 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03150/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COUNTRY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 47.185.

Die Aktionäre der COUNTRY FUND SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 7. August 1997 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung der Bilanz zum 31. März 1997 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 1997 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.
5. Verschiedenes.

I (03158/000/18)

*Der Verwaltungsrat.*

---

17423

**GALAXIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 54.097.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *17 juillet 1997* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02814/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**CINOR, COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DU NORD, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 41.341.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi *16 juillet 1997* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1996;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

II (02906/546/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**PARAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.228

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *17 juillet 1997* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

I (02978/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 32.476.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le vendredi *16 juillet 1997* à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; Affectation du résultat;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Transfert du siège social;
6. Divers.

II (03003/595/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KB CASH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.266.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le *17 juillet 1997* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et de l'affectation des résultats au 31 mars 1997.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Ratification des cooptations de Messieurs Jan Vanhevel et Daniel Couvreur comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Remi Vermeiren et Luc Philips, décidées le 16 mai 1997.
5. Réélection de Messieurs Jan Vanhevel, Stefan Duchâteau, Etienne Van Lede, Daniel Couvreur et Daniel Van Hove comme Administrateurs pour un nouveau terme de six ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Les actions peuvent être déposées jusqu'au 14 juillet 1997.

II (03027/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MDJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.563.

Les actionnaires de la société sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu le mercredi *16 juillet 1997* à 12.00 heures au siège social, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 1996.
2. Approbation des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 1996 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Ratification de la cooptation d'un administrateur.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

II (03045/742/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---